



Conseil d'administration

Séance du 2 novembre 2021

Délibération n°33-2021

Portant élection du président du conseil d'administration

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Vu les candidatures déclarées auprès du Commissaire du Gouvernement ;

Vu les résultats du scrutin organisé au cours de la présente séance

Article unique : à l'issue du scrutin organisé et au vu des résultats, le conseil d'administration a élu président du conseil d'administration, à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin :

Honorable Charles Ange GINESY

Résultats du 1^{er} tour du scrutin à la majorité absolue :

- H. Charles Ange GINESY : 29 voix
- Bulletins blancs : 1
- Bulletins nuls : 0

A Nice, le 2 novembre 2021

Le préfet des Alpes-Maritimes
Commissaire du Gouvernement
Président de séance

Bernard GONZALEZ

La directrice
du Parc national du Mercantour

Aline COMEAU